



Rue Félix De Keuster 58 - 1150 Bruxelles - Tél 02/779.07.87 -sacrecoeurdestockel@gmail.com



2021 – 2022

J'ai rêvé d'une école...

par Jacques Salomé – psychosociologue et écrivain

Déjà tout enfant, sur les bancs en bois satinés de l'école primaire, je rêvais d'une école différente. Dans ce temps-là, j'imaginai une école où les récréations seraient plus longues, où la cour de l'école comporterait plusieurs territoires : un bois bien sûr, avec des arbres suffisamment grands pour pouvoir grimper dessus et faire des cabanes jusqu'à leur cimes, et puis des coins secrets où il serait possible de se cacher pour partager les secrets que les adultes ne pouvaient comprendre, et enfin un endroit où il serait possible de tout faire : de creuser, de bâtir, de déconstruire, de planter ou de cultiver...

Plus tard j'ai rêvé d'une école où il n'y aurait pas de punitions et surtout où le maître ou la maîtresse, comme on disait à cette époque, mettrait en valeur devant les autres l'une ou l'autre de mes qualités (*rare et précieuses*) et non pas mes insuffisances (*nombreuses et multiples*). Une école où il aurait été possible de parler, de se dire et surtout d'être entendu.

J'ai rêvé aussi d'une école où il serait possible de partager réellement ce que l'on sait sans courir le risque d'être disqualifié ou rejeté. Une école qui aurait renforcé ma confiance, une image positive de ma personne, le goût du beau.

Aujourd'hui je rêve d'une école où il serait possible de transmettre au-delà des savoirs de base (*lire, écrire, compter, s'exprimer*) et des savoirs faire indispensables pour développer les ressources propres à chaque enfant (*afin de leur permettre de vivre en société et de tenir plus tard leur place d'adulte dans un monde en mutation*). Je rêve d'une école où il serait possible de transmettre du savoir être (*être mieux avec moi-même*), du savoir créer (*en s'appuyant et en valorisant ma créativité*), du savoir devenir (*en me préparant à affronter l'imprévisible, les changements et les bouleversements à venir*).

Et comme je ne me refuse rien, puisque je suis dans un rêve, je rêve d'une école où l'on apprendrait à reconnaître, à cultiver et à aimer la beauté. La beauté sous toutes ses formes, celles de la vie ardente qui nous entoure, de la nature et de son immense générosité, des œuvres d'art naturelles et celles imaginées par les humaines, de l'esprit et de toutes les actions merveilleuses dont sont capables parfois les hommes.

Dans ce rêve, vous l'avez entendu à demi-mot, il y aurait des enseignants relationnels. Des enseignants qui auraient le souci d'établir une relation vivante avec chaque enfant, qui transmettraient les prémices, les fondements d'une communication sans violence, dans laquelle les rapports de force n'existeraient pas.

Des enseignants qui proposeraient et se donneraient les moyens de créer avec chaque enfant des échanges en réciprocité, des partages dans lesquels seraient exclus les jugements de valeur, les disqualifications, les culpabilisations, les collusions entre la personne et le comportement, où les rapports dominants - dominés n'auraient plus de raison d'être !

Des enseignants qui considéreraient que la communication relationnelle est la sève vivante qui nourrit la confiance en soi, le respect d'autrui et la tolérance.

Des enseignants qui auraient le souci de mettre en place dans cette mini société qu'est une école, les ancrages indispensables pour une cohabitation sereine et une existence harmonieuse.

Des enseignants qui accepteraient de transmettre des règles d'hygiène relationnelles communes, susceptibles d'être non seulement appliquées dans l'univers scolaire, mais qui pourraient aussi être transmises à la famille.

« *Entre le rêve et la réalisation, disait ma grand-mère, il y a seulement un pas à franchir en dehors de sa tête et un geste à faire en dehors de ses habitudes pour cheminer autrement avec un autre* ».

Le mot de la direction

Parce que, pour nous, il ne s'agit pas d'un simple rêve mais bien de valeurs fondamentales ancrées dans la culture de notre école. Valeurs que nous construisons, développons et vivons quotidiennement avec nos élèves.

Vivre ensemble, être des citoyens responsables dans un monde pluraliste, où l'accueil et la rencontre des différences enrichissent l'ouverture du cœur font partie des fondements de notre école.

Conscients du rôle que nous pouvons jouer en tant qu'organisation éducative, notre école a placé LE BIEN ÊTRE à l'école au cœur de son contrat d'objectifs afin d'améliorer les relations interpersonnelles propice au vivre ensemble.

Ce projet, pour s'ancrer dans les habitudes de l'école doit être vivant, nous nous engageons ainsi à mettre en œuvre des actions concrètes pour améliorer la communication entre les élèves, développer l'esprit critique et améliorer le bien-être des élèves dans la cour de récréation. En ce sens, nous poursuivrons notre cheminement dans le projet « graines de médiateurs », programme de formation organisé par l'Université de Paix. Ce projet s'inscrit dans les valeurs citoyennes prônées par l'école et offre aux enfants et à l'équipe éducative (professeurs, personnel encadrant et direction) des ateliers, des animations, des formations pour gérer autrement les émotions, les conflits et la violence. De nouvelles actions verront aussi le jour comme les conseils de classes et d'école, l'instauration de projets inter âges, des ateliers philosophiques, l'aménagement de la cour de récréation...

Parce qu'ensemble nous avons le devoir de conduire nos enfants vers plus de sérénité, de tolérance, d'ouverture et d'acceptation des différences, nous tenons à mettre tout en œuvre pour développer davantage leurs capacités à communiquer et à construire, avec eux, des outils qui faciliteront les rencontres, les échanges et la vie en communauté, que cela soit à l'école, en famille ou dans la société en générale.

C'est sur ce chemin que je vous propose de vivre cette année scolaire 2021-2022 avec toute l'équipe du Sacré-Cœur.

Que votre année scolaire parmi nous voit germer en chacun de vous encore plus de paix et de joie de vivre ensemble.

Géraldine Eechaute



Extrait du programme

Pour accompagner les enfants dans l'apprentissage de la prévention et de la gestion positive des conflits, quatre rouages sont travaillés (en lien avec le Décret Missions de 1997) :

	<ul style="list-style-type: none">• Se connaître, se faire connaître• Créer des règles, construire des repères pour vivre ensemble• Apprivoiser les différences comme un enrichissement pour le groupe• Décoller les étiquettes, reconnaître en chacun ses dons et ses particularités• Permettre à chacun de prendre sa place dans le groupe et respecter celle des autres• Augmenter la confiance en soi et en l'autre• Développer l'estime de soi• Expérimenter la coopération – apprendre à coopérer
	<ul style="list-style-type: none">•• Confronter les représentations de chacun par rapport au conflit• Définir le conflit• Prendre conscience de sa manière de réagir en situation conflictuelle• Découvrir les attitudes possibles en cas de conflit
	<ul style="list-style-type: none">• Distinguer les faits, les jugements et les sentiments• Gérer ses émotions de manière acceptable• Développer ses capacités d'écoute et de reformulation• Développer ses capacités d'empathie• S'initier à la communication non verbale• Découvrir les freins et les leviers de l'écoute• Découvrir la notion de besoin et s'exprimer en termes de besoin
	<ul style="list-style-type: none">•• Utiliser le message « je » et le message « clair »• Formuler une demande claire, concrète, négociable et réaliste• Ecouter une demande• Elargir le champ des solutions (recherche créative)• Trouver des solutions satisfaisantes pour chacune des parties• Pratiquer la négociation• Pratiquer la médiation

Pour que l'accueil hors temps scolaire soit EXTRA !



Bienvenue à notre nouveau partenaire AlterEducS

Chers parents,

Nous avons le grand plaisir d'être en charge des temps libres du soir et du mercredi après-midi à l'école Sacré cœur de Stockel à partir de septembre. Comme nous sommes conscients que les changements peuvent être source d'inconfort et de doutes, nous tenions à présenter notre projet et notre vision pour l'accueil temps libre de vos enfants.

Ne dites plus « garderie » mais bien « accueil extrascolaire »

Le terme « garderie » nous semble péjoratif et ne correspond pas aux services que nous offrons. En effet, nous envisageons l'accueil temps libre comme un prolongement de la vie à l'école et nous travaillons en étroite collaboration avec l'équipe éducative, la direction, le secrétariat de nos établissements afin de co-construire un projet pédagogique commun et cohérent. Nous préférons parler d'**accueil extrascolaire** car il nous semble essentiel de mettre l'accent sur le cadre chaleureux et bienveillant que notre équipe d'animateur.trices va aménager pour vos enfants. Grâce à leur posture professionnelle et à une formation continuée, notre équipe fixe et solidaire va proposer des activités créatives et sportives tout en laissant bien sûr toujours le choix aux enfants de jouer librement ou de flâner. Nous considérons les temps extrascolaires comme une incroyable opportunité de créer une communauté de vie en les murs de l'école et nous espérons de tout cœur que nous aurons la chance de mettre sur pied des projets ambitieux en collaboration avec les enseignant.es, Romain (l'éducateur de l'école) et vous, parents.



Un changement dans la continuité

Loin de nous l'idée de faire table rase de ce qui a pu être construit par le passé lors des temps libres au sacré cœur. Les horaires seront inchangés et l'équipe sera composée d'un panaché de nouveaux.elles animateur.trices et d'une partie de l'équipe déjà en place l'an dernier. Il nous semble essentiel que l'équipe soit aussi stable dans le temps que possible afin de pouvoir construire une alliance éducative sur le long terme. C'est pourquoi nous avons pris la décision d'offrir à Diana (référente AlterEducS pour votre école) et à toute son équipe un contrat de travail durable et attractif.

En pratique

Aucune inscription n'est nécessaire pour profiter de nos services. Nous aurons le plaisir de vous rencontrer lors des réunions de rentrée (31/8, 7/9 et 9/9) afin de vous décrire plus en détail les modalités pratiques telles que l'endroit où vous pourrez venir chercher vos enfants en fonction de leur âge et du groupe dans lequel il sera accueilli. Nous avons décidé en concertation avec la direction de ne plus fonctionner avec une tarification à la minute. Ce système ne correspond pas à nos aspirations en matière de temps libre car pour nous l'accueil extrascolaire est une activité en soi et non un lieu de transition où l'on parque les enfants en attendant l'arrivée des parents. Pour une somme forfaitaire, vos enfants ont accès à nos services tous les soirs et vous pouvez venir les chercher à tous moments, sans avoir la contrainte de voir la note augmenter proportionnellement au temps qui passe. Nous espérons dès lors que le groupe d'enfants qui seront à l'accueil extrascolaire pourront jouir d'un moment qualitatif dans leur journée. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter sur info@altereducs.org.

Les activités parascolaires

En marge de l'accueil temps libre proposé par notre équipe, nous proposerons un catalogue d'activités auxquelles vous pourrez inscrire votre enfant pour toute l'année. Ces activités sont données par des animateur.trices spécialisé.es dans leur domaine et seront au bénéfice d'un petit groupe avec lequel les participant.es vont pouvoir progresser et construire un projet commun. Bien que nous ne vous conseillons pas de surcharger l'emploi du temps de vos enfants avec de trop nombreuses activités, il nous semble important qu'ils puissent s'épanouir dans une activité qu'ils aiment une ou deux fois par semaine. Ces activités auront lieu d'octobre à mai (25 séances) de 16h-17h, de 17h à 18h et les mercredis après-midi. Les inscriptions aux ateliers se feront à partir du 15/8 sur notre site web www.altereduocs.org

Tarifs

Extrascolaire

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 15h30 à 18h30 : 3,5€

Mercredi de 12h30-15h30 : 3,5€/ 15h30-18h30 : 3,5€

Transition parascolaire : 1,5€

Activités parascolaires

Une heure d'activité : 210€

Une heure trente d'activité : 300€

DIMANCHE 19 SEPTEMBRE

MARCHE ADEPS



Chers parents d'élèves,

En cette rentrée académique 2021-2022, le Comité des parents du Sacré-Coeur vous propose une nouvelle activité **le dimanche 19 septembre.**

Pour la rentrée des classes, nous vous proposons une marche Adeps avec un parcours de 5, 10 ou 20 km. Les parcours se font au départ de l'école pour y revenir ensuite. Il s'agit d'un beau moment à partager avec vos enfants, votre famille ou les autres parents d'élèves tout en prenant l'air et découvrir les rues de Woluwe-Saint-Pierre et la forêt de Soignes.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas le principe d'une marche Adeps voici quelques précisions :

- La participation à la marche est gratuite, il vous suffit de venir le jour même au secrétariat chercher votre « ticket » afin de bénéficier de l'encadrement et recevoir le plan.
- Les 3 parcours (5-10-20 km) forment des boucles qui reviennent vers l'école et seront fléchés (le plan n'est pas indispensable pour faire la marche, suivre les flèches est suffisant).
- Le secrétariat sera ouvert de 8 à 18 heures (dernier départ possible à 17h).
- Une petite restauration ainsi que des boissons seront disponibles dans l'enceinte de l'école.
- Il est inutile de s'inscrire à l'activité.

Nous voyons dans cette marche l'occasion de se retrouver après 2 mois de vacances tout en faisant un peu d'activité sportive. Néanmoins, les marches Adeps sont ouvertes à tous et toutes, donc n'hésitez pas à en parler autour de vous.

En cas de questions, vous pouvez envoyer un email à marcheadeps.sacrecoeur@gmail.com.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée scolaire et espérons vous voir nombreux le 19 septembre 2021.

Le Comité des parents.

L'équipe éducative

Voici l'équipe éducative qui sera ravie d'accompagner vos enfants tout au long de cette année scolaire :
Bienvenue à Romain Gofette notre éducateur !

Equipe maternelle

Classe d'accueil : Déborah Aragon, Aurélie Wartel et Valérie Colignon

Plateaux 3 et 4 ans : Isabelle Nélis, Mélinée Holemans, Natacha Lekenne, Pascaline Iwes, Véronique Bruyninckx et Laura Drouillon

Troisièmes maternelles : Véronique Mortier et Marie-Noëlle Wathelet

Assistante maternelle : Sandra

Psychomotriciens : Gateau Cathy, Bourguignon Romain et Laurence Lenoble

Equipe primaire

Premières années : Sandrine Maurissen et Julie Meganck

Deuxièmes années : Aurélie Poquet Kathleen Bouvy

Soutien scolaire : Laura Drouillon et Mercedes Lindholm

Professeur de néerlandais 1P et 2P : Sacha Van Droogenbroeck

Troisièmes années : Annick Geets et Lydia Clooth

Quatrièmes années : Annick Darc et Reumont Caroline

Soutien scolaire : Hugues Léonard

Professeur de néerlandais 3P et 4P : Anne Ranjard

Cinquièmes années : Béatrice Hody et Frédéric De Myttenaere

Sixièmes années : Nathalie Schaheys et Thomas Hendricks

Professeurs de néerlandais 5P et 6P : Sacha Van Droogenbroeck

Professeurs de gymnastique et de natation : Gateau Cathy, Bourguignon Romain et Laurence Lenoble

Educateur : Romain Gofette

Animation religieuse : L'Abbé Edouard Marot

Personnel encadrant

Lourdes, Chantal, Cécilia et Biam.

Secrétariat : Géraldine Duqué

Direction : Géraldine Echaute



Charte des droits et devoirs des parents du Sacré-Cœur de Stockel



Eduquons les enfants main dans la main, de la coéducation pas de la cogestion !

Selon Bruno Humbeeck, psychopédagogue : « Coéduquer, ce n'est pas coenseigner. Si le parent critique les méthodes d'enseignement, cela irrite les enseignants et amène l'école à dresser des barrières pour éviter de se laisser envahir par certains parents.

Coéduquer, ce n'est pas non plus cogérer. Quand le parent porte des jugements sur la manière de gérer l'espace scolaire (Vous ne devriez pas autoriser cela dans la cour de récréation, Vous devriez faire construire un préau, etc.), cela est aussi perçu comme une intrusion.

Coéduquer avec la famille, ce n'est pas non plus éduquer la famille. Si l'enseignant se permet de juger la famille (Votre enfant est mal élevé, La tenue de votre enfant est négligée, etc.), il se pose en police de la famille et devient intrusif dans l'espace familial.

Quand on parvient à éviter ces trois écueils, la collaboration devient possible et elle est bénéfique pour tous, en particulier ceux qui sont confrontés à des différences importantes entre l'univers familial et l'univers scolaire. »

Nous école, nous nous engageons à :

- donner un enseignement de qualité à tous
- préparer les futurs adultes de demain en aidant les élèves à s'approprier davantage les compétences du 21^{ème} siècle
- accompagner votre enfant pour qu'il se développe dans sa globalité en respectant ses particularités
- utiliser des méthodes pédagogiques variées permettant un apprentissage complet et durable
- offrir une prise en charge spécifique aux enfants en difficulté
- offrir un climat de travail et de vie serein et positif
- développer la capacité à gérer les émotions et les conflits dans un esprit constructif
- transmettre les valeurs chrétiennes : amour, pardon, respect, espérance, joie, paix, justice, courage, partage, honnêteté et reconnaissance

Nous sollicitons de votre part :

- -d'avoir pris connaissance et de respecter le règlement de l'école établi dans le ROI disponible sur le site lesacrecoeur.be
- -d'être au sein de l'école un exemple positif pour votre enfant : dire bonjour, merci, pardon, s'il vous plait...
- -de s'intéresser au travail qui a été réalisé en classe et de signer quotidiennement le journal de classe
- -de respecter scrupuleusement les horaires et temps scolaires (début des cours – congés)
- -de contribuer à entretenir un climat de confiance mutuelle et une relation de respect envers chaque membre de l'équipe éducative
- -d'utiliser une communication courtoise et adaptée en cas de problème ou question en s'adressant directement à la personne concernée
- -de se comporter en cyber-citoyens responsables en utilisant les réseaux sociaux sans porter atteinte à autrui et d'être attentif à l'utilisation qu'en font vos enfants
- -de penser à mettre tout en œuvre pour que votre enfant soit en mesure d'apprendre dans les meilleures conditions : temps de sommeil, réguler les écrans, établir un cadre, mettre des limites sécurisantes et bienveillantes, collaborer positivement avec l'école...

« Les enfants ont, pour grandir et s'épanouir, un urgent besoin de parents qui respirent et prennent le temps de le faire. Pour cela, il n'est sans doute pas inutile de nos jours de leur rappeler qu'une éducation réussie prend le plus souvent la forme d'un savoureux cocktail constitué d'une juste mesure d'intérêt bienveillant, d'un zeste de délicatesse affective et d'une énorme dose de sérénité. » Bruno Humbeeck

Chaque partie met tout en œuvre pour que vos enfants jouissent d'une scolarité de qualité et d'un environnement qui le fera s'épanouir pleinement ! Votre collaboration nous est indispensable !

Gratuité à l'école

Annexe GRATUITE 1 : élèves de maternelle



INFORMATION SUR LA GRATUITE SCOLAIRE

Madame, Monsieur, Chers parents,

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence veut garantir à tous les enfants **une école de qualité**. Dans ce cadre, de **nouvelles règles relatives à la gratuité scolaire** sont entrées en application¹. Ces changements concernent principalement le **niveau maternel**.

Voici les règles concernant les frais scolaires².

RÈGLES EN VIGUEUR



1. L'école doit fournir à votre enfant les crayons, marqueurs, papier, colle, ciseaux, peinture, jeux éducatifs, matériel de bricolage... dont il aura besoin en classe, ainsi qu'un éventuel cahier de communication (journal de classe). Pour que cela soit possible, chaque école reçoit un forfait de 50€ par élève inscrit dans l'enseignement maternel, ordinaire ou spécialisé et indexé annuellement. **Aucune participation financière ne peut donc vous être demandée pour le matériel lié aux apprentissages dispensés à l'ensemble de la classe.**
2. Cependant, l'école peut toujours vous demander de fournir :
 - un cartable et un plumier non garnis et des vêtements pour votre enfant (ex. : les vêtements de rechange, un t-shirt, un short et des chaussures pour une activité sportive et, occasionnellement, des bottes et vêtements de pluie pour une sortie scolaire...);
 - les langes, les mouchoirs et les collations de votre enfant.
3. Une participation financière peut être demandée pour des activités organisées durant le temps scolaire, dans les cas suivants uniquement :
 - des cours de natation (entrée à la piscine et déplacements compris) ;
 - des activités culturelles et sportives d'un jour : avec un maximum de 45 €³ par année scolaire (déplacements compris) ;
 - des séjours pédagogiques avec un maximum de 100 €⁴ sur l'ensemble de la scolarité maternelle (activités, nuitées et déplacements compris).Ces montants sont indexés chaque année. Pour l'année scolaire 2021-2022, ils se montent respectivement à **45,75 €** et **101,67 €**.
4. Les frais liés aux temps extrascolaires (temps de midi, garderies du matin et du soir) ne sont pas des frais scolaires et peuvent donc vous être réclamés si votre enfant est concerné.

Aucun autre frais scolaire et aucune autre fourniture scolaire ne peuvent vous être réclamés.



1. En ce qui concerne les vêtements, l'école **ne peut pas vous imposer un fournisseur ou une marque**, mais elle peut demander une couleur précise. Si l'école souhaite qu'un logo figure sur un vêtement, elle doit vous le fournir.

¹ Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun du 03-05-2019, CHAPITRE II. - De la gratuité, articles 1.7.2-1. à 1.7.2-5.

² Les « Frais scolaires » sont définis par le Décret comme étant les frais afférents à des services et fournitures portant sur des activités organisées dans le cadre de l'enseignement dispensé par les écoles organisées ou subventionnées durant les périodes d'apprentissages prévues dans l'horaire des élèves. Sont aussi considérés comme frais scolaires les droits d'accès à la piscine, les droits d'accès aux activités culturelles et sportives et les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s).

³ Montant prévu par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant des montants plafonds pouvant être réclamés dans l'enseignement maternel en exécution de l'article 100, § 3, alinéa 2, 2° et 3°, du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement tel que remplacé par le décret du 14 mars 2019.

⁴ Idem supra.

2. L'école **ne peut pas vous proposer de frais facultatifs**, par exemple, un abonnement à une revue. Toutefois, l'achat de **photos**, de classe ou individuelle, peut vous être **proposé** mais pas imposé.
3. **Aucun droit d'inscription et aucune demande de services** ne peuvent vous être **imposés**, que ce soit directement par l'école ou indirectement via un autre organisme (ASBL, amicale, association, etc.).
4. **Aucun paiement ne peut transiter par votre enfant**. Le dialogue portant sur les frais scolaires et les décomptes périodiques ne peut **pas impliquer** votre enfant.
5. Le non-paiement des frais scolaires ne peut **en aucun cas être un motif de sanction pour votre enfant** (refus d'inscription, exclusion ou toute autre sanction).

COMMUNICATION DE LA PART DE L'ÉCOLE



1. Une **estimation des différents frais** qui seront à votre charge doit vous être remise, **par écrit**, en début d'année scolaire. L'école ne peut pas vous demander un forfait unique couvrant tous les frais de l'année scolaire.
2. Des **décomptes périodiques** détaillant les frais scolaires vous seront communiqués durant l'année scolaire. **Seuls** les frais renseignés sur ces décomptes peuvent vous être réclamés.
3. Lorsque les frais scolaires **excèdent 50 €**, vous avez la possibilité d'obtenir un **échelonnement de paiement** (sur demande).
4. Les dispositions légales relatives à la gratuité doivent être indiquées, par exemple au verso des estimations de frais, des décomptes périodiques et dans le règlement d'ordre intérieur de l'école.

EN CAS DE NON-RESPECT



1. Si vous pensez qu'une des règles en matière de gratuité n'est pas respectée, **nous vous invitons à rencontrer la direction d'école ou à en discuter avec vos représentants au Conseil de participation**. Vous pouvez également vous adresser à l'**Association de Parents** de votre école.
2. En dernier recours, une plainte peut être déposée auprès de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) : ✉ gratuite.ensobligatoire@cfwb.be

PLUS D'INFOS



www.enseignement.be dans la rubrique : « De A à Z » [Gratuité d'accès à l'enseignement obligatoire](#).
Votre demande spécifique via ✉ gratuite.ensobligatoire@cfwb.be.

Nous vous souhaitons, à votre enfant et à vous-mêmes, une agréable année scolaire.

Fabrice AERTS-BANCKEN
Directeur général

DOCUMENT DESTINÉ À INFORMER LES PARENTS D'ÉLÈVES SUR LA GRATUITÉ D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT

Document à remettre aux parents lors de toute inscription dans l'enseignement primaire ordinaire ou spécialisé

Madame, Monsieur, Chers parents,

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence veut garantir à tous les enfants une école de qualité. Dans ce cadre, de nouvelles règles relatives à la gratuité scolaire sont entrées en application depuis la rentrée 2019-2020.

Ce document reprend les principales règles – nouvelles comme anciennes – relatives à la gratuité scolaire applicables dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quels sont les frais scolaires⁵ que l'école de votre enfant peut vous réclamer ?

Une participation financière peut être demandée pour des activités organisées **durant le temps scolaire** uniquement dans les cas suivants :

- Les **cours de natation** (déplacements compris) ;
- Les **activités culturelles et sportives** (déplacements compris) ;
- Les **séjours pédagogiques avec nuitée(s)** (déplacements compris).

Aucun autre frais scolaire ne peut vous être réclamé.

L'école ne peut pas vous imposer un fournisseur ou une marque, mais elle peut demander qu'un vêtement soit d'une couleur précise. Si l'école souhaite qu'un logo figure sur un vêtement, elle vous fournit ce logo.

L'école peut également vous proposer des achats groupés, des frais de participation à des activités facultatives ou vous proposer de souscrire à des abonnements à des revues, en lien avec le projet pédagogique. Ces frais doivent correspondre au coût réel et ne sont **pas obligatoires**.

Les **frais liés aux temps extrascolaires** (temps de midi, garderies du matin et du soir) ne sont pas des frais scolaires et peuvent donc vous être réclamés si votre enfant est concerné.

Quelles sont les autres règles importantes à connaître par rapport à la gratuité scolaire ?

- **Aucun droit d'inscription et aucune demande de services** ne peuvent vous être imposés, que ce soit directement par l'école ou indirectement via un autre organisme (ASBL, amicale, association).
- Le journal de classe, les diplômes, les certificats d'enseignement ou les bulletins scolaires sont fournis gratuitement.

⁵ « Frais scolaires » : les frais afférents à des services et fournitures portant sur des activités organisées dans le cadre de l'enseignement dispensé par les écoles organisées ou subventionnées durant les périodes d'apprentissages prévues dans l'horaire des élèves. Sont aussi considérés comme frais scolaires les droits d'accès à la piscine, les droits d'accès aux activités culturelles et sportives et les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s).

- **Aucun paiement ne peut transiter par votre enfant.**
- Votre enfant ne peut pas être impliqué dans le dialogue portant sur les frais scolaires et les décomptes périodiques.
- Le non-paiement des frais scolaires ne peut **en aucun cas être un motif de sanction pour votre enfant** (refus d'inscription, exclusion ou toute autre sanction).
- Si l'école veut utiliser un manuel scolaire, un cahier d'exercices ou une revue comme support pour un cours, elle peut vous proposer de l'acheter. Si vous ne souhaitez pas l'acheter, l'école doit mettre ce support gratuitement à la disposition de votre enfant.

Comment l'école communique-t-elle avec les parents en la matière ?

- Une **estimation des différents frais** qui vous seront réclamés doit vous être remise, **par écrit**, en début d'année scolaire. L'école ne peut pas vous demander un forfait unique couvrant tous les frais de l'année scolaire.
- Des **décomptes périodiques** détaillant les frais vous seront communiqués durant l'année scolaire. **Seuls** les frais renseignés sur ces décomptes peuvent vous être réclamés.
- Lorsque les frais scolaires **excèdent 50 €**, vous avez la possibilité d'obtenir un **échelonnement de paiement** (sur demande).
- Les dispositions légales relatives à la gratuité doivent se retrouver dans le règlement d'ordre intérieur de l'école, sur les estimations de frais et les décomptes périodiques.

Que faire en cas de non-respect des règles de gratuité ?

Si vous pensez qu'une des règles en matière de gratuité n'est pas respectée, **nous vous invitons à rencontrer la direction d'école et/ou à en discuter avec vos représentants au Conseil de participation.** Vous pouvez également vous adresser à l'**Association de Parents** de votre école.

En dernier recours, une plainte peut être déposée auprès de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) :

✉ gratuite.ensobligatoire@cfwb.be

Plus d'infos sur : www.enseignement.be

Vous trouverez le [Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire](#) et toute information complémentaire sur le portail de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Enseignement.be) dans la rubrique : « De A à Z » → Gratuité d'accès à l'enseignement obligatoire.

Nous souhaitons à votre enfant et à vous-mêmes une belle année scolaire.

www.fw-b.be | 0800 20 000



Fabrice AERTS-BANCKEN
Directeur général

L'abécédaire

Pour que cette année voit se réaliser ce beau projet du bien vivre ensemble, nous vous proposons **de lire avec attention** l'abécédaire qui vous rappelle les informations utiles et pratiques à la vie quotidienne au Sacré-Cœur.

A comme Activités du midi

L'ASBL « ça Crée Midi » propose à vos enfants des ateliers payants de sport, théâtre, musique, langues, danse, ateliers créatifs, Ces activités sont proposées le midi aux enfants qui le souhaitent et ce à partir de 4 ans. Des renseignements plus précis vous parviendront ultérieurement par courrier.

Responsables des activités : Madame Annick Geets et monsieur Frédéric De Myttenaere

A comme assurances scolaires–accidents

En cas d'accident survenant à l'école, les premiers soins y seront administrés. Les décisions urgentes sont prises par l'école en attendant le relais des parents qui seront avertis dans les plus brefs délais.

La partie des frais qui ne serait pas prise en charge par la mutuelle sera normalement remboursée par l'assurance scolaire.

Attention, celle-ci ne couvre pas le bris des lunettes, le vol et les déprédations de matériel ou de vêtements.

Chaque accident scolaire est à déclarer au moyen d'un formulaire spécifique à demander au secrétariat.

En cas d'accident grave l'enfant sera acheminé par ambulance aux cliniques universitaires Saint-Luc.

!!! A comme absences !!!

Merci de signaler au secrétariat toute absence de votre enfant dès le premier jour.

Toute absence doit être justifiée par écrit par les parents auprès du professeur. Attention, les absences pour « raisons familiales » ne sont pas acceptées par le vérificateur et sont comptabilisées comme absence injustifiées. **Seuls les motifs suivants sont considérés comme justifiés** : maladie ou indisposition couverte par un certificat médical, la convocation auprès d'une autorité publique ou un décès. **A partir de 9 demi-jours d'absence injustifiée, un signalement sera effectué auprès du Service de l'obligation scolaire. Cette réglementation est valable dès la troisième maternelle !!!**

Toute absence de plus de 2 jours consécutifs doit être couverte par un certificat médical à remettre au titulaire dans les plus brefs délais.

La loi sur l'obligation scolaire n'habilite pas la direction à autoriser l'anticipation ou la prolongation des périodes de vacances. Merci d'y être attentif.

Je vous demande également de prendre les rendez-vous médicaux de vos enfants HORS DU TEMPS SCOLAIRE.

B comme bibliothèque

Du personnel bénévole en assure l'organisation. Durant la semaine, les élèves ont la possibilité d'emprunter un livre choisi. Merci de respecter le règlement de la bibliothèque afin que l'on puisse continuer d'offrir à vos enfants le plaisir de lire !

Personne responsable : madame Brigitte Mahieu.

C comme Centre Psycho-Médico-Social

Notre école est rattachée au centre PMS Place de l'Alma, 3 bte 9 à 1200 BXL

Secrétariat : 02/8965451

L'équipe PMS est à la disposition des élèves, des parents et des enseignants pour toutes questions relatives au développement personnel et social, à l'adaptation scolaire et aux questions d'apprentissage, au choix d'attitudes éducatives appropriées à une situation vécue, à l'orientation, au choix d'études ou de filière de formation. Elle prend en compte les aspects psychologiques, sociaux et de santé qui influencent l'épanouissement global de l'enfant.

L'équipe PMS se compose :

- d'une psychologue : vangool@pmswl.be
- d'une assistante sociale : constant@pmswl.be
- d'une infirmière : gruson@pmswl.be

La partie médicale est confiée au docteur Van Wassenhove : 02/7643080

Les interventions de l'équipe PMS impliquent la gratuité et la garantie du secret professionnel.

En référence à l'arrêté du gouvernement de la Communauté Française du 19 mai 1995, les parents ont la possibilité de refuser le bénéfice de la guidance individuelle organisée par le PMS. Le formulaire de refus peut être demandé au centre PMS.

C comme changement

Tout changement signalétique relatif à la famille (numéro de téléphone, GSM, adresse, adresse mail, situation parentale, garde familiale, autorisation de sortie...) est à signaler **le plus rapidement possible** auprès de la direction ou du secrétariat.

C comme classes extérieures

L'apprentissage de la vie en groupe, l'éveil au monde extérieur, les activités sportives, l'exploitation pédagogique de toutes les découvertes, le rapprochement avec la nature pour mieux la comprendre, pour mieux la respecter, la rencontre avec d'autres milieux de vie sont autant de facteurs nécessaires à l'épanouissement de l'enfant et qui poussent notre école à la continuité de ces activités.

Au programme pour l'année scolaire 2021-2022 :

-P3 : classes de découverte au Petit Fagnard du 6 au 10 septembre 2021

-P1/P2 : classes de ferme à la ferme du Chant d'Oiseaux du 22 au 24 novembre 2021

-P5/P6 : classes de neige à Zinal en Suisse du 10 au 19 janvier 2022

-P4 : classes de découvertes à la Villa Saint Servais du 7 au 11 février 2022

-M3 : classes de mer du 14 au 16 février 2022

La participation de TOUS les enfants est obligatoire, seules des raisons de santé peuvent être prises en compte pour exempter un enfant de ce type d'activité.

Aucun problème financier ne doit empêcher la participation de votre enfant. Les éventuelles difficultés financières seront traitées et solutionnées en toute discrétion par la direction.

!!! C comme collation : *croquons des fruits (légumes) les mardis et jeudis et buvons de l'eau !*

Nous accordons une importance particulière à une alimentation saine et équilibrée.

Pensez donc à donner à vos enfants une collation saine !

JOURNEES DES FRUITS OU LEGUMES : *mardi et jeudi* (apportés par les enfants)

Chips, bonbons, sucettes, chewing-gum... sont strictement interdits !

Toutes boissons pétillantes ou sucrée en canette ou en bouteille en verre ne sont pas autorisées !

BUVONS DE L'EAU : chaque enfant apportera une gourde avec de l'eau !

Des collations « collectives saines » sont organisées au sein de classes maternelles.

C comme Comité des parents

Le comité des parents est composé de parents dynamiques et motivés qui organisent des activités au sein de l'école de manière à créer une ambiance familiale entre enfants, parents et professeurs.

Le bénéfice des activités organisées permet d'améliorer le bien-être des enfants par l'acquisition de matériel divers.

Le comité est présidé par Monsieur GHILAIN Timothy

Les activités proposées sont :

- les bourses aux vêtements, aux jouets et vélos
- la marche Adepts
- un souper d'accueil pour les nouvelles familles
- la fancy-fair
- diverses activités organisées par les délégués de classes

Une première réunion aura lieu en début d'année et la date vous sera communiquée par courrier.

TOUS les parents désireux de donner un peu de temps à l'organisation de ces actions sont les bienvenus !

C comme congés scolaires 2021-2022 et conférences pédagogiques

Fête de la Communauté Française	Lundi 27 septembre 2021
Congé d'automne	Du lundi 1 au vendredi 5 novembre 2021
Commémoration du 11 novembre	Jeudi 11 novembre 2021
Vacances d'hiver	Du lundi 27 décembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022
Congé de détente	Du lundi 28 février au vendredi 4 mars 2022
Vacances de printemps	Du lundi 4 avril au vendredi 15 avril 2022
Lundi de Pâques	Lundi 18 avril 2022
Congé de l'Ascension	Jeudi 26 mai 2022
Lundi de Pentecôte	Lundi 6 juin 2022
Les vacances d'été débutent le	Vendredi 1 juillet 2022

Conférences pédagogiques pour les 2 sections : cours suspendus et garderie organisée :

-lundi 18 octobre 2021

-vendredi 21 janvier 2022

-mardi 29 mars 2022

-vendredi 27 mai 2022

C comme Conseil de participation

Ce conseil vise la construction d'une culture de participation au sein des écoles. Des membres du Pouvoir Organisateur, du personnel de l'école et des parents siègent à ce conseil. Il est présidé par le directeur.

Une première réunion dans le courant du premier trimestre : date encore à déterminer.

D comme dialogue

Pour une communication adéquate et constructive, nous vous invitons à nous partager **au plus vite** tout problème ou difficulté rencontrée. Toute communication peut se faire via le journal de classe de votre enfant et **sur rendez-vous** auprès de la personne concernée. Nous prendrons ainsi le temps nécessaire pour répondre au mieux à vos demandes, questions, difficultés....

E comme étude **POUR TOUS** (organisée par ASBL AlterEducS et dirigée par les enseignants)

Une étude dirigée, par groupe d'âge, est organisée de 15h45 à 16h45 les lundis, mardis (étude surveillée) et jeudis tout au long de l'année scolaire pour **TOUS les enfants présents à l'école durant cette période** sur simple inscription auprès d'AlterEducS.

L'étude débutera le lundi 6 septembre 2021.

E comme entrée de l'école : en période encore un peu...Covid19

MATIN

Section maternelle : Un seul parent accompagne l'enfant et l'adulte **DOIT** porter le masque. Entrées et sorties par le chemin longeant le bâtiment des **Chiros** qui vous conduira dans la petite cour d'où vous pourrez entrer dans le couloir du rez-de-chaussée.

Garderie du matin de 7h30 à 8h30 : accueil dans le réfectoire. Entrée par la petite grille de la grande cour.

Accueil en classe de 8h30 à 9h : vous pouvez conduire votre directement en classe, l'enseignante vous y accueille. **Sorties par le chemin du Chiro.**

Les grilles seront fermées à 9h précises. Merci de respecter les horaires !

Section primaire : Entrée **UNIQUEMENT** par la grille centrale de la cour **SEULS les enfants entrent dans la cour** (les parents s'arrêtent à la grille). Accueil en garderie dès 7h30 dans le réfectoire ou dans la cour selon la météo. A partir de 8h20, les élèves de P3 à P6 montent librement en classe où les enseignants les accueillent. **La grille sera fermée à 8h30 précises.** Merci de respecter les horaires de début des cours !

Au-delà de ces heures, les entrées et sorties se font **EXCLUSIVEMENT** par le secrétariat rue Félix de Keuster, 58.

Une zone de Kiss & Ride est à votre disposition devant la grille afin de **déposer rapidement** vos enfants en toute sécurité.

Pensez à la sécurité de vos enfants aux abords de l'école en modérant votre vitesse et en étant vigilants aux usagers faibles (cyclistes et piétons).

F comme farde de communication et farde « facteur » ET MAILS

Chaque enfant sera en possession d'une farde de « communication » en primaire et d'une farde « facteur » en maternelle, dans laquelle vous trouverez régulièrement des documents officiels et informatifs importants transmis par l'école ou par l'enseignant de vos enfants. **Pensez donc à la consulter quotidiennement afin de recevoir à temps l'ensemble des informations !**

Dans un souci d'écologie, la plupart des communications se feront via votre boîte mail. Soyez-y attentifs !

F comme farde d'évolution pour la section primaire

Afin de suivre l'évolution des acquis de vos enfants une farde d'évolution reprenant l'ensemble des évaluations vous sera remise par le titulaire de votre enfant. **Les dates et le nombre de remise de farde pourront être adaptés selon les années, l'enseignant vous donnera des précisions lors de la réunion de rentrée.**

F comme frais

Deux notes de frais vous seront communiquées séparément :

1. **une note de frais scolaires** (natation et transport, activités sportives et culturelles, ouvrages conseillés, achats groupés, classes extérieures.....)

Cette note, accompagnée d'un bulletin de virement au nom de l'école, vous sera transmise **chaque trimestre** (novembre, février, mai) via la farde communication de votre enfant. Nous vous demandons d'honorer cette facture dans les **plus brefs délais**.

Les classes extérieures sont gérées par une facturation séparée qui vous permettra de payer le solde en une ou plusieurs mensualités : les frais à prévoir s'élèvent à environ 180 euros pour les classes extérieures d'une durée de 5 jours et de 710 euros pour les 10 jours de classes de neige, le prix variant selon les activités proposées.

2. **une note de services** (garderies du matin, surveillances de midi et repas) (voir tarifs à garderie et à repas)

Une feuille de compte vous parviendra **tous les trimestres. Merci de la compléter et de la retourner, sans tarder au titulaire de votre enfant. Le secrétariat établira votre facture qui vous sera transmise pour paiement. Il s'agit de services payants, tout défaut de paiement entraînera un non accès aux services proposés.**

Une estimation de l'ensemble des frais pour l'année vous sera transmise à la rentrée.

Le décompte des frais s'effectuera lors de chaque facturation trimestrielle pour les frais scolaires et de façon mensuelle pour les frais extrascolaires.

G comme garderie du matin

Horaire et tarif :

- **le matin** : tous les jours de la semaine à partir de 7h30.

Un montant de 1 € vous sera demandé par enfant qui arrive avant 8h.

G comme garderie du soir et du mercredi après-midi : ASBL AlterEducs

Voir double page en fin de fascicule

G comme gymnastique et sport

Equipement :

- **Maternelles** : sandales de gymnastique sans lacet.
- Primaires :
 - T-shirt blanc uni sans dessin
 - sandales de gymnastique sans lacet
 - short bleu
 - pas de bijoux et cheveux longs attachés

Nous vous rappelons que le cours de gymnastique et de natation sont des cours soumis à l'inspection et donc obligatoires. Toute exemption doit être motivée par écrit à l'attention du professeur chargé du cours. Si la dispense dépasse 2 semaines, un certificat médical sera exigé.

H comme horaire

Accueil des élèves dès 7h30.

SECTION MATERNELLE	SECTION PRIMAIRE
8h30 à 8h55 Accueil des enfants (Papa, maman : merci de quitter la classe avant la sonnerie de 9h).	8h30 début des activités d'apprentissage
9h Début des activités	10h10 récréation
10h25 Récréation	10h25 reprise des activités d'apprentissage
10h50 Reprise des activités	12h05 repas et récréation
11h30 Repas	13h30 reprise des activités d'apprentissage
12h00 Récréation ou sieste (12h30 de Toussaint à Pâques)	15h25 fin des cours
13h30 Reprise des activités et fin de la sieste	15h45 étude dirigée
15h25 Fin des activités	16h45 fin de l'étude
15h35 Animations extrascolaires	

18h30 FERMETURE DE L'ECOLE

Merci à chacun de respecter cet horaire afin d'éviter de perturber les activités d'apprentissage.

TOUT RETARD ENGENDRE POUR VOTRE ENFANT, SON ENSEIGNANT ET LE GROUPE CLASSE des troubles de l'attention et de la concentration et des difficultés à entrer en activité.

Rappel ROI : « *Tout élève a l'obligation de fréquenter effectivement et assidument les cours. S'il ne le fait pas, la réglementation prévoit qu'il perde la qualité d'élève régulier et ne puisse dès lors plus prétendre à la sanction des études et donc à la réussite de son année scolaire.* »

Les retards

Le début des cours est fixé à 8h30 le matin et à 13h30 l'après-midi. Les enfants arriveront au moins 5 minutes avant le début des cours. Cependant, les enfants des classes maternelles peuvent être conduits en classe le matin de 8h30 à 8h55. En cas de retards trop fréquents, les parents seront convoqués afin de prendre des mesures adéquates.

a) Obligations pour l'élève:

> Participation aux cours:

L'élève soumis à l'obligation scolaire (dès l'année de ses six ans) est tenu de participer à tous les cours (y compris la natation, la gymnastique et le néerlandais) et activités pédagogiques. Toute dispense éventuelle ne peut être accordée que par le chef d'établissement ou son délégué après demande dûment justifiée.

b) Obligations pour les parents :

> Veiller à ce que le jeune fréquente régulièrement et assidûment l'établissement. »

J comme journal de classe

Un outil précieux qui permet de suivre l'évolution de votre enfant et de communiquer avec son titulaire.

Nous vous demandons de le vérifier et de le signer **TOUS les jours**.

En maternelle, l'équivalent est la farde « facteur » dans laquelle vous trouverez les communications concernant la vie en classe. Elle est à consulter à chaque fois qu'elle revient à la maison, merci d'y veiller.

M comme MAIL...pour les envois de documents officiels

Dans un souci de facilité et de respect de l'environnement...petit à petit nous communiquerons avec vous via votre boîte mail pour l'envoi de documents officiels...donc pensez à la consulter et n'oubliez pas de nous communiquer au secrétariat tout changement d'adresse électronique.

N comme natation

Equipement : bonnet orange (en vente à l'école à 5€ à remettre sous enveloppe au professeur) demandé par les piscines afin de garantir une certaine sécurité et visibilité + maillot une pièce pour les filles, pas de maillot short pour les garçons.

Piscines :

Primaires : « Sportcity » à Woluwé Saint Pierre. Coût : abonnement 55€ (vacances et we inclus) + transport en car.

Maternelles : Piscine privée Promosport à Wavre, le mercredi (+/- 10 séances par an) pour les 4-5 ans.

Nous vous rappelons que le cours de gymnastique et de natation sont des cours soumis à l'inspection et donc obligatoires. Toute exemption doit être motivée par écrit à l'attention du professeur chargé du cours. Si la dispense dépasse 1 semaine, un certificat médical sera exigé.

O comme objet perdus

Nous vous demandons de veiller à marquer les vêtements et accessoires de vos enfants. L'école décline toute responsabilité en cas de détérioration ou perte et vol de vêtements et objets de valeur. Les objets trouvés sont stockés dans une manne dans le couloir du rez-de-chaussée

En fin de trimestre, tous les objets non récupérés seront donnés à des associations caritatives.

O comme objets interdits à l'école

Nous vous rappelons que tout objet de valeur (bijoux...) ou jeux de la maison ne sont pas les bienvenus à l'école et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.

OBJETS STRICTEMENT INTERDITS DANS l'enceinte de L'ECOLE : GSM, tablette, iPad, iPhone, Jeux électroniques, montre connectée... : le non-respect de cette règle entraîne une confiscation immédiate d'un mois.

O comme oublié

Attention, il n'est pas admis que les enfants retournent en classe après la fin des cours pour reprendre tout objet qui aura été oublié.

P comme photos

Chaque année, des photos de votre enfant vous seront proposées sans aucune obligation d'achat. Le bénéfice permettra l'achat de matériel pédagogique.

Photos individuelles et de classes : dans le courant du mois d'octobre.

P comme présence à l'école

Section primaire et TROISIÈME MATERNELLE : présence régulière OBLIGATOIRE (cfr. A comme absence)

Section maternelle (accueil-M1-M2) : Nous vous demandons d'amener régulièrement votre enfant à l'école afin de lui offrir une continuité dans ses apprentissages et son évolution.

R/ Nous insistons pour que votre enfant soit présent au moins 8 matinées sur le mois de septembre, il sera ainsi considéré comme inscrit dans notre école.

R comme remboursement

Plus aucun remboursement ne sera effectué à partir du moment où l'enfant est inscrit à l'activité ou au service.

Toute demande d'un éventuel remboursement pour raison exceptionnelle, s'effectuera par le service comptable avec demande préalable auprès du secrétariat.

R comme réduction familles nombreuses

Une réduction de 20% est accordée au troisième enfant d'une même famille inscrit dans l'école **UNIQUEMENT sur le prix des repas.**

Les familles concernées peuvent modifier eux-mêmes le tarif de la note de frais de leur troisième enfant (voir tarif ci-dessous).

R comme repas et surveillance durant le temps de midi

PRIX : 1 euro/jour est demandé pour assurer la surveillance du temps de midi

-pique-nique : gratuit

-pique-nique et potage : 0,70 €/jour

-potage-repas chaud-dessert : 3,50 €/jour

!!! LES REPAS CHAUDS DEBUTERONT LE LUNDI 6 SEPTEMBRE. Ils sont fournis par le traiteur « TCO » (lire informations pages 23 et 24).

R comme réunion des parents en période de Covid19

Une réunion collective de rentrée sera organisée en ce début de nouvelle année scolaire pour la section maternelle et primaire afin de vous informer de l'organisation de la classe, des méthodes pédagogiques utilisées, des compétences développées, des évaluations, des projets...

Afin d'être encore prudent mais d'organiser tout de même les réunions de parents en présentiel la formule habituelle sera légèrement adaptée :

-un seul parent par enfant et port du masque OBLIGATOIRE

-2 temps alternatifs de présentation : en classe avec le titulaire et dans la salle de gym avec l'équipe éducative et la direction

A VOS AGENDAS :

- **Section maternelle : mardi 7 septembre à 19h30**

Dans la salle de gym pour les accueils et les M3

Directement en classe pour les paons et les dinosaures

- **Section primaire : jeudi 9 septembre à 19h30**

Dans la salle de gym pour les P1/P2/P3

Directement en classe pour les P4/P5/P6

D'autres réunions individuelles seront organisées par le titulaire de votre enfant, dans le courant de l'année, les informations vous seront transmises par courriel.

S comme sortie des classes et fin des cours :
....en période encore un peu Covid19

Nous vous rappelons quelques précisions pour garantir la sécurité de tous lors de la fin des cours :

ORGANISATION : PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE et de préférence un SEUL parent !

Section maternelle à 15h25 : pour reprendre vos enfants en classe !

- Entrées et sorties **UNIQUEMENT par le chemin longeant le bâtiment des Chiros** qui vous conduira dans la petite cour d'où vous pourrez entrer dans le couloir du rez-de-chaussée.
- Ouverture de la grille dès 15h15. Pour éviter les regroupements sur le trottoir, la petite grille sera ouverte dès 15h15.
- A 15h25 entrée dans le bâtiment et reprise des enfants de 15h25 à 15h40 dans les classes.
- **La sortie se fait également via le chemin du Chiro.**
- **Les troisièmes maternelles vous attendent sous le préau de la petite cour.**

Section primaire à 15h25 :

- **Grande cour** : se rassemblent uniquement les enfants qui sont repris par un adulte. Ils vous attendront dans la zone qui leur sera attribuée. **Les parents n'entrent PAS dans la cour ET attendent leurs enfants dans la « zone parents » prévue à cet effet à la grille des pompiers. Un seul parent et l'adulte DOIT porter le masque. Merci de quitter la cour le plus rapidement possible.**
- **Grille centrale** : enfants qui quittent l'école munis d'une carte de sortie
- **Grande cour** : se rassemblent les enfants qui vont à l'étude. Ils joueront dans la zone qui leur sera attribuée.
- **Au réfectoire** se rassemblent uniquement les enfants qui restent aux animations extra et para scolaires.

Pour rappel : la garderie payante commence dès 15h45 !

Après 15h40 : entrées et sorties par la petite grille de la grande cour sous la surveillance d'AlterEducS

ATTENTION

- Seuls les enfants en possession d'une carte de sortie peuvent quitter l'école sans être accompagnés
- Les autres enfants attendent leurs parents dans la cour de récréation
- Les parents sont invités à récupérer leurs enfants dans la cour de récréation, zone prévue à cet effet, et à la quitter rapidement afin de permettre une meilleure surveillance des autres enfants.
- Aucun surveillant ne laissera sortir un enfant de l'école sans qu'il soit accompagné, il est donc **INUTILE de s'arrêter devant l'école et de klaxonner pour que votre enfant vous rejoigne.**
- Toute modification pour la reprise de votre enfant doit se faire via un motif écrit ou via mail.

Dès septembre 2019 : Notre nouveau partenaire pour des repas de qualité à offrir à nos élèves :

Spécialisée en repas à destination des collectivités, TCO Service propose une restauration traditionnelle et de qualité, tout en s'inscrivant dans une démarche responsable et durable.

Nous réintégrons dans nos menus des ingrédients souvent oubliés en restauration collective, tels que les lentilles, les pois chiches, le quinoa, le boulgour, la semoule de blé complet, l'orge perlé, les betteraves rouges, le fenouil ou le céleri rave. Vos enfants pourront ainsi apprécier une richesse de goûts authentiques et naturels.

L'achat de matières premières non transformées est une priorité. Produits lyophilisés, flocons de pommes de terre, sauces prêtes à l'emploi ou plats semi-préparés ne sont pas au menu de TCO Service. La qualité des viandes est également strictement contrôlée.



Chaussée de La Croix 92 - 1340 Ottignies-LLN
Tél : 010 / 41 78 39
Fax : 010 / 41 12 28
Email : info@tcoservice.com
www.tcoservice.com

CUISINES
COLLECTIVES
RESPONSABLES



**TCO
SERVICE**

NOS ENGAGEMENTS :

- 1 Sélection rigoureuse des matières premières
- 2 Produits frais, locaux et de saison
- 3 Ingrédients issus de l'agriculture biologique (TCO Service est certifié BIO)
- 4 Ingrédients issus des circuits courts
- 5 Traçabilité des produits
- 6 Repas savoureux au goût authentique
- 7 Menus variés et équilibrés réalisés par une diététicienne
- 8 Menus en accord avec les recommandations du PNNS
- 9 Un repas végétarien par semaine
- 10 Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire
- 11 Personnel compétent et expérimenté
- 12 Programme d'éducation au goût



DES REPAS AU GOÛT AUTHENTIQUE « COMME A LA MAISON »

Les repas sont réalisés avec les mêmes ingrédients que ceux que vous utilisez à la maison. La seule différence est qu'ils sont produits en grande quantité. Leur goût est authentique et savoureux.

Les menus présentés chaque mois sont construits en collaboration avec le chef de cuisine et les diététiciennes. Ils sont adaptés au goût des enfants.

Les repas scolaires proviennent de la cuisine de votre école ou d'une cuisine située à proximité de celle-ci. Toutes les mesures y sont prises pour limiter le risque alimentaire depuis la réception des matières premières jusqu'à la livraison dans l'école.

Nos diététiciennes réalisent des animations d'éducation au goût et vont à la rencontre de vos enfants car le goût se construit au quotidien. Manger est un plaisir.

DU PERSONNEL QUALIFIÉ ET FORMÉ À L'ALIMENTATION SAIN ET DURABLE.

Les cuisiniers et leur savoir-faire sont mis à l'honneur. Ils sont recrutés pour leur expérience en cuisine traditionnelle et sont formés par TCO Service en alimentation durable.

Une société à taille humaine mettant tout en œuvre pour répondre aux demandes spécifiques de ses clients (cuisine sur place ou livraisons).

Chez TCO Service, nous privilégions des ingrédients proches de chez nous. Nous vous garantissons des repas de qualité, frais, diversifiés, locaux, durables, de saison...

Les saveurs sont authentiques, reconnaissables, franches et les couleurs sont vives et contrastées.



La sagesse de l'arbre

- Ami, lui dis-je d'abord, comment saurai-je celui que je dois « être » ?

- En grandissant, mon petit...

Ainsi l'arbre poussant (s'il était conscient) ne découvrirait que peu à peu celui qu'il devient et doit devenir ; platane, chêne ou peuplier. Et si le platane voulait être chêne, et si le chêne voulait être peuplier, ils n'y parviendraient pas et seraient « mal-heureux », car « mal dans leur écorce ».

Sois toi-même. Enrichis-toi des autres, mais ne les copie pas. C'est de « toi » que les autres ont besoin. Ne joue pas ta vie. Même si ton « personnage » est réussi, c'est de ta vie et non de ta « comédie » que le monde a besoin.

- Et comment saurai-je ce que je dois « faire » ?

- En grandissant, ... là où tu es, ...au moment où tu vis, ...avec les personnes qui t'entourent...

...Comme l'arbre.



Merci

Merci d'avoir pris le temps de lire ce livret et de le conserver tout au long de l'année.

Merci à chacun de vous de prendre également connaissance des projets éducatif, pédagogique et d'établissement ainsi que du règlement des études et du règlement d'ordre intérieur qui sont en ligne sur le site de l'école : lesacrecoeur.be

Nous souhaitons remercier particulièrement chacun de nos partenaires : bénévoles, membres du comité des fêtes, de l'association de parents et ainsi que toutes les personnes qui contribuent également au bien-être des enfants au sein de l'école.

Belle année scolaire à tous !

L'équipe éducative du Sacré-Cœur

